



OLA FITNESS
REGLEMENT INTERIEUR 2025-2026

1) Membres actifs :

Est membre actif toute personne ayant réglée les sommes dues au titre de l'inscription aux cours, ayant fourni un dossier d'inscription complet en ligne et ayant accepté ce présent règlement.

2) Montants des cours et règlement :

Adhésion annuelle : 15€ offerte en 2025-26

Montant des cours en soirée

- 1 cours : 150 €
- 2 cours : 210 €
- 3 cours : 260 €

Les cours sont choisis en début d'année et ne sont pas interchangeables.

Montant des cours midi : forfait : 180 € quel que soit le nombre de cours

Montant cours enfants : Zumba Kids : 145€

Règlement :

- Le règlement des cours est dû à l'inscription en ligne. Règlement de l'année en 1 fois ou possibilité en 2 fois pour un forfait de 2 cours et en 3 fois à partir de 2 cours et plus.

Si les cours ne sont pas complets, un cours d'essai est offert en septembre. Le dossier d'inscription complet sera exigible dès le cours suivant.

En cas d'inscription en cours d'année, à partir de janvier, le montant des cours sera calculé au prorata de l'année restant à courir. Le règlement se fera en 1 seule fois.



Pour les enfants, deux cours d'essai sont offerts en septembre. Le dossier d'inscription complet sera exigible dès le cours suivant.

3) Horaires et jours :

COURS ADULTES :

Cours soir :

Lundi de 19h à 19h50 : Cuisses - Abdos - Fessiers
de 20h à 21h : Zumba

Jeudi de 18h à 19h : Strong

Cours midi de 12h15-13h00 :

Lundi : Pilates

Mardi : Hiit

Mercredi : Zumba

Jeudi : Body Sculpt

COURS ZUMBA KIDS :

Mardi : 17h45-18h30 : à partir de 9 ans

Jeudi : 17h-17h45 : 6-8 ans

Les cours commencent à partir du lundi 8 septembre 2025 et se terminent le jeudi 01 juillet 2026. Les cours ne seront pas assurés pendant les vacances scolaires.

Un cours peut être annulé en cas de non-disponibilité des salles ou des professeurs.

En cas d'absence d'un professeur à la dernière minute, les bénévoles avertissent au mieux de l'absence d'un professeur mais les obligations professionnelles des bénévoles ne le permettent pas toujours.

4) Remboursement :



Le remboursement ne sera possible que sur présentation d'un certificat médical justifiant d'une incapacité à la pratique sportive supérieure à 2 mois. La date de remise du certificat médical à l'association sera prise en compte et non la date de la rédaction du certificat médical. Le remboursement n'est pas rétroactif.

5) Locaux :

Les salles sont gracieusement prêtées par la mairie, chacun veille donc au respect et à la propreté de ces lieux communaux ainsi qu'au matériel mis à la disposition des adhérents. Il est impératif de laisser les locaux dans le même état de propreté qu'avant le début des cours.

Les baskets utilisées pour les cours de sport doivent être dédiées au sport en question et propres.

Pour les cours se déroulant dans la salle d'expression corporelle, sur la demande expresse de la mairie, il est impératif de laisser les chaussures ou baskets extérieures sur le paillason. Veillez à chausser des baskets propres, spécialement réservées à cette activité, juste avant d'entrer dans la salle, sous peine de nous voir retirer l'usage de la salle.

6) Matériel :

Pour les cours de Cuisses-Abdos-Fessiers, Renforcement musculaire, Strong, Hiit et Body Sculpt, chaque adhérent devra apporter son matériel : tapis et serviettes.

7) Respect d'autrui :

Toute présence de personnes non adhérentes pendant un cours est tolérée en dehors de la salle sous condition que les non-adhérents ne gênent pas le bon déroulement du cours. Pour les cours qui se déroulent dans la salle d'expression corporelle, les non-adhérents doivent strictement rester à l'extérieur de la salle. Pour les personnes mineures, elles ne sont pas autorisées à participer aux cours des adultes, elles peuvent accompagner exceptionnellement leur parent mais resteront assis.es dans un endroit qui ne gêne pas le bon déroulé du cours et reste sous la responsabilité de l'adhérent. L'adhérent est tenu de veiller à sa sécurité. L'adhérent se souciera que le mineur soit respectueux de l'environnement, n'a rien endommagé et laisse l'endroit aussi propre qu'il l'a trouvé. Il est bienvenu d'informer au moins un membre du bureau de la présence de personnes non-adhérentes.



Tout manquement de respect, de propos ou comportements non adaptés entre adhérents, vis à vis du ou des professeurs ou coachs et des membres du bureau constituera un motif grave susceptible d'entraîner l'exclusion de l'association des personnes concernées conformément aux statuts de l'association.

8) Sécurité-Responsabilité

Il est strictement interdit de fumer et de boire de l'alcool dans l'enceinte des salles. L'association ne vend pas et n'offre pas d'alcool. Si des adhérents apportent des boissons alcoolisées, ce n'est que sous leur propre responsabilité. L'association est dérogée de toute responsabilité vis-à-vis de la prise d'alcool dans les locaux et hors de locaux.

L'association décline toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation des effets personnels des adhérents. Merci d'être vigilant.

L'association décline toute responsabilité en cas d'accident en dehors des salles de cours.

Sur le parking, favorisez le stationnement en marche arrière pour plus de sécurité lors du départ. Veillez à ne pas stationner devant les issues de secours.

10) Informations et communication

La communication et les informations seront transmises par le professeur ou coach à l'oral, par mail par le bureau ou par la page Facebook de OLA FITNESS ou de Vamos Zumba.

Droit à l'image : L'association respecte votre droit à l'image. Si vous ne souhaitez pas apparaître sur les diverses communications de Ola Fitness, Vamos Zumba et Sev Fit, vous devrez renseigner cette information sur le dossier d'inscription et ne pas vous présenter lors des prises de vue.

Règlementation Générale de Protection des Données : L'association respecte la RGPD. Les données suivantes sont recueillies avec l'accord de l'adhérent au moment de son inscription : Nom, prénom, adresse mail, numéro de téléphone, adresse postale.

Les données recueillies ont pour objectif d'informer les adhérents de l'association OLA FITNESS des événements et des cours annulés par le biais d'envois d'e-mails.



Nous tenons à préciser qu'en aucun cas ces données ne seront cédées ou vendues à des tiers.

Le responsable du traitement est : contact@olafitnessteam.com - Fanny Bussière, Stéphanie Lapalus et Astrid Boned.

Les membres du bureau de l'association OLA FITNESS ont accès aux données dans le cadre de leurs missions respectives.

L'adhérent a un droit d'accès et de rectification, en vertu du Règlement européen sur la protection des données personnelles, en vigueur depuis le 25/05/2018. Il peut accéder aux données le concernant, demander leur rectification et leur suppression. Ces démarches s'effectuent auprès de Fanny Bussière et Stéphanie Lapalus : contact@olafitnessteam.com

Les données sont conservées jusqu'à un an après la fin de l'adhésion.